

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 8 OCTOBRE 2024 A 18H30

LE PRÉSIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

ORDRE DU JOUR

POINT N°1 : Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréées sollicités par le secrétariat du Conseil Médical Interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne et aux modalités de remboursement de ces frais

POINT N°2 : Convention avec EDF pour la mise en place d'un partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

POINT N°3 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie

POINT N°4 : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance (CCAS) au service de Soins Infirmiers à Domicile de Neuilly-Plaisance (SSIAD)

Fait à Neuilly-Plaisance, le 24 septembre 2024

Christian DEMUYNCK
Président du CCAS

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 09 / 2024

